

bre 1729), lesquelles lui en accordaient de nouveaux. Il fit plus, il l'acquitta gratuitement, à son retour, de la somme de 700 livres, dont il était créancier, pour reste des dépenses et déboursés qu'il avait été obligé de faire pour elle en cette occasion. Cet abandon était d'autant plus généreux que Brossette n'était pas riche; le bureau, qui savait cela, fut pénétré de la plus vive reconnaissance, et la lui fit témoigner par ses députés, le 11 novembre 1729.

Brossette n'avait pas attendu jusque-là pour remplir les engagements qu'il avait contractés envers le public, en lui faisant annoncer dans le *Mercure de France* de 1727, la prochaine édition de son commentaire sur les œuvres de Regnier. Il avait mis la dernière main à ce travail, avant d'aller à Paris, où les affaires de la Charité le retinrent quinze à seize mois, ce qui vraisemblablement lui procura la facilité d'envoyer son manuscrit à Londres. Il y fut magnifiquement imprimé, au mois de septembre 1729, en 1 volume in-4, chez Lyon, et Woodman (1).

Brossette avait conféré beaucoup d'éditions, afin de donner un texte pur. Quant aux notes, elles ne sont pas aussi nombreuses que celles du commentaire sur Boileau, et n'en valent peut-être que mieux. « J'aurais voulu, dit l'auteur, couvrir d'épaisses ténèbres les endroits peu modestes, que la licence de ses mœurs (de Regnier) ou de son siècle, a laissé malheureusement échapper à sa plume. Il faut toujours qu'un écrivain soit honnête homme, mais cela doit paraître surtout quand il a entrepris d'expliquer un auteur licencieux. » Rien ne paraît, dans les notes de Brossette, démentir des sentiments si honorables (2).

(1) *Les Satyres et autres œuvres de Régner avec des remarques*, 403 pages, sans l'avertissement, les jugements sur Régner, son épître dédicatoire au roi Henri-le-Grand, une ode à Régner sur ses *Satyres*, par Pierre Molin, et la table des pièces, avec une autre table alphabétique.

(2) Voyez le *Journal des Sav.*, 1730, p. 435—442.